

Gestion de l'amiante pour les Maîtres d'Ouvrage



Modalité au choix : en présentiel ou en formation à distance synchrone (en visioconférence)
Possibilité d'organisation en intra-entreprise (sur devis).
Délais d'accès en FOAD : 30 jours



14 heures

TARIF PUBLIC

A partir de 850,00 €

DÉLAI D'ACCÈS

Entre 15 jours et 90 jours suivant
programmation au planning
annuel

NATURE DE L'ACTION

PAC : Action de formation permettant
de favoriser le développement des
compétences des travailleurs

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION

QCM (Questions à choix multiples)
durant le parcours permettant de
s'auto-évaluer : sur la plateforme LMS
(quiz, exercices glisser / déposer ; texte
à trou) et avec le formateur
collectivement, quiz (jeux dynamiques),
participation et réponses aux questions
du formateur

FORMALISATION

Attestation individuelle de fin de
formation

PARTICIPANTS

Nombre maximum : 15



PUBLIC

Toutes personnes désireuses de maîtriser la problématique amiante des
maîtres d'ouvrage (salariés, bureau d'étude, maître d'œuvre, architecte...)



PRÉREQUIS

Aucun prérequis



OBJECTIFS

Action de formation permettant de mieux comprendre et de mieux
appréhender l'amiante sur les chantiers





PROGRAMME

Généralités à propos de l'amiante : Histoire, définitions, pathologies liées, les 9 familles (où trouve-t-on l'amiante aujourd'hui ?) **Réglementation** : *Code de la Santé Publique* : objectifs, obligation de repérage et rapports associés, Etat de conservation des MPCA (Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante), compétences diagnostiqueurs et laboratoires, exigences de l'arrêté du 01/10/19.

Code du Travail : Objectifs, champs d'application, choix et cadre juridique (différences SS4/SS3) **Les obligations du donneur d'ordre en matière de repérages** : Les 6 domaines de repérages, définitions et temporalité. **Les différents équipements de protection** : Protection collective et individuelle. Objectifs, présentation et choix. **Préparer une opération amiante** : Documents préalables indispensables, rôle de l'inspection du travail, importance de l'AMOA. Cadrage de l'opération, contraintes à respecter. **Gestion du désamiantage** : Choix des entreprises (SS3), plan de retrait, contrôle du maître d'ouvrage, Obligations à respecter, gestion d'une fin de travaux **Gestion d'une opération SS4** : Chronologie, mode-opératoire, contrôle du maître d'ouvrage. **Responsabilités de chacun** : Donneur d'ordre, entreprise de travaux, désamianteur, diagnostiqueur



FORMATEURS

Formateurs salariés ASE Formation et/ou formateurs partenaires, experts dans le domaine, ayant une expérience dans l'amiante (minimum 5 ans)



MOYENS PEDAGOGIQUES

En présentiel, présentation sur vidéoprojecteur/ En visioconférence, projection numérique des supports (diapositives commentées, exposés, échanges expérience terrain, cas pratique, schéma dynamique, QCM ou Quiz ...)

Matériel requis pour formations en distanciel : ordinateur (type PC ou tablette), connexion internet, caméra et microphone



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations en présentielles sont réalisées dans les salles de formation du centre (ADAP déposé et validé, Registre d'accessibilité consultable), celles de nos partenaires ou en location (ERP).

Les formations Ouvertes à Distance peuvent être suivies par un public en situation de handicap (hors handicap visuel ou auditif) à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation

Plus d'infos sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits> ou sur www.agefiph.fr

Pour toute question notre référent Handicap reste joignable au 04.66.21.21.46.



SATISFACTION

Taux de satisfaction :



Taux de réponse : 96% (47 participants ont répondu / 2 n'ont pas répondu)



ASE FORMATION

5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES

SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

ASE-FORMATION.COM



04 66 21 21 46

